

Compte-Rendu Commission coquille Saint-Jacques Manche Est

Port-en-Bessin, le vendredi 13 octobre 2023

Avertissement : La commission a émis des avis/ propositions. Ces avis ne pourront s'appliquer qu'après validation du Bureau ou du Conseil, seuls organes décisionnaires du Comité.

Date et lieu de la commission :

La commission coquille Saint-Jacques Manche Est s'est réunie en présentiel le vendredi 13 octobre 2023 à la salle des fêtes de Port-en-Bessin.

Membres présents et excusés :

Membres Présents	Membres excusés	Membres invités
Jean-Louis CHARLES (JOLENN)	Dominique THOMAS (CME)	Daniel CHOUQUE (MARY-LAUREE)
Olivier MARIE (MELODIE DE LA MER III)	Eric FOUCHER (IFREMER)	Hugo CARPENTIER (DDTM14)
Simon PASCAL (YAKA II)		David SELLAM (DIRM)
Jacques GUERET (Matelot)		Dominique LAMORT (NFM)
Eric MARET (HARMONIE)		Céline HAMON (CDP14)
Michaël HUBERT (BEL HORIZON)		Maxime LEGRILL (CRPMEM N)
Ulrick COMTESSE (AN DOUAZEG ABOSTOL)		Léonore PAGE (CRPMEM N)
Rémy ANQUIER (PETIT BAMBINO)		Xavier TETARD (CRPMEM N)
Alexis BOTTIN (OASIS)		Marc DELAHAYE (CRPMEM N)
Pierre-Laurent FORESTIER (patron)		
Jonathan MARIE (PRELUDE)		
Ludovic RABASSE (LA FILLE DU VENT)		
Romain LANELE (VALENSCILIA II) CP		
Yoann CORDIER (GLAKEV) CP		
Ludovic THIEULENT (LE MAXIMUM) CP		
Frédéric LEJUEZ (WELSH ROCK)		
Guillaume POITEVIN (Criée PEB)		
Abdel FAKHAR (Frais Embal)		
Christophe RADENNE (FROM NORD)		
Mathieu VIMARD (OPN)		
Franck GOUIX (Manche Marée)		
Lionel BOTTIN (CDP 14)		
William DEVISMES (VP CRPMEM)		
Dimitri ROGOFF (Président CRPMEM)		

Ordre du jour :

Début de campagne 2023/2024 :

- Bilan sur l'ouverture des gisements du large
- Calendrier et modalités d'exploitation
- Situation sanitaire des gisements

Modalités d'exploitation du gisement Baie de Seine :

- Détermination de la zone de jachère
- Proposition de la date d'ouverture du gisement
- Propositions modalités de gestion pour la période de début d'année
- Proposition dates de fermeture
- Propositions de zones de cohabitation pour la campagne 2023/2024
- Rappels dérogations « fêtes de la coquille Saint-Jacques »

Modalités d'exploitation du gisement Bande Côtière Seine-Maritime :

- Retour sur la prospection Bande Côtière Seine-Maritime
- Recommandations du groupe de travail Bande Côtière Seine-Maritime
- Propositions de dates d'ouverture des gisements (ouverture simultanée avec BDS)

Règlementation :

- Délibération exploitation Baie de Seine : cas des 12 draques pour les nouveaux licenciés en Baie de Seine
- Point GT contrôles du mardi 19 septembre 2023
- Jours glissants et pêche le dimanche en Baie de Seine
- Séparation commission coquille Saint-Jacques Manche Est

Questions diverses et agenda :

La séance est ouverte à 9h30.

Début de campagne 2023/2024 :

- Ouverture des gisements Large :

		S 40	S 41	S 42	S 43
2023/2024	PM (€/Kg)	3,2	3,2		
	V (T)	247	260		
2022/2023	PM (€/Kg)	3,2	3,6	3	3,5
	V (T)	298	268	489	379
2021/2022	PM (€/Kg)	3,8	3	3,1	3,6
	V (T)	167	305	310	307
2020/2021	PM (€/Kg)	3,7	3,8	3,5	3,1
	V (T)	48	143	195	355

*données NFM

Le tableau montre que les volumes et les prix moyens pour ces deux premières semaines de campagne sont légèrement moins élevés comparativement à la campagne précédente.

L'écart de prix reste important entre les criées de Dieppe, Fécamp, Boulogne et les criées de PEB, Grandcamp-Maisy et Cherbourg.

Le démarrage de la saison de coquille Saint-Jacques n'est pas le même que l'année dernière, sans pour autant être morose.

- **Calendrier et modalités d'exploitation du Large (cf annexe 1) :**

Le calendrier présente les modalités d'exploitation au Large pour les semaines 41 et 42.

La date d'ouverture du Proche extérieur décidée en GT/CI est présentée : le lundi 16 octobre 2023.

Les modalités d'exploitation pour le premier jour d'ouverture sont présentées et justifiées.

Afin de ne pas engorger le marché dès l'ouverture il a été décidé, lors du mardi 10 octobre 2023 en GT/CI, que la journée d'ouverture serait soumise à horaires. L'objectif étant de ne pas reproduire le même schéma que l'année passée, où malgré le respect de la réglementation, deux débarques s'étaient retrouvées à la vente du mardi matin.

- **Situation sanitaire des gisements (cf annexe 2) :**

Après analyses complémentaires de celles réalisées lors de la semaine 40 où les zones L1 et PE2 étaient proches du « demi seuil » fixé à 80µg/kg.

La carte de la situation sanitaire en Manche Est actualisée est présentée (annexe 2).

Les taux de DSP dans la zone L1 ont diminué et le taux est actuellement dans des valeurs bien plus faible.

Même si la situation globale de la Manche Est permet d'envisager la saison à venir plus sereinement il sera nécessaire de maintenir une vigilance active tout au long de la saison.

Modalités d'exploitation du gisement Baie de Seine :

- **Détermination de la zone de jachère**

Recommandations de l'IFREMER : fermeture de la zone B2 ou B3 pour la prochaine campagne 2023/2024. La recommandation est orientée vers B2 en raison de la présence plus importante de juvéniles.

Zone de jachère Baie de Seine : fermeture de la zone B2 au vu du nombre de juvénile et du volume de CSJ commercialisable en B3 (cf annexe 3).

A ce stade, une demande concernant la création d'un box de CSJ sales « crépidulées » à des fins de décortiquage est formulée.

Les coquilles crépidulées sont plus lourdes (en raison des crépidules) et plus difficiles à travailler. Les zones comportant des coquilles crépidulées sont donc généralement moins exploitées. De même, si les coquilles crépidulées sont débarquées en l'état sans avoir été travaillées préalablement, elles ont moins de valeur économique.

La question posée suggère qu'il faudrait mettre en place une zone définie, avec une liste de navires définie à l'avance qui seraient autorisée à travailler ces coquilles « sales » qui seraient soumises à un quota particulier, différent de celui en vigueur actuellement.

Il serait intéressant qu'une étude de marché soit réalisée par la filière aval afin d'obtenir plus d'informations concernant cette proposition.

- **La zone B2 est validée comme zone de jachère à l'unanimité**

- **Proposition de la date d'ouverture du gisement Baie de Seine**

Un rappel sur les dates d'ouverture et les modalités d'exploitation du gisement Baie de Seine lors des précédentes campagnes est effectué.

Deux dates évoquées ultérieurement sont soumises au vote : le lundi 6 novembre 2023 et le lundi 13 novembre 2023.

Etant donné une meilleure vente des coquilles Saint-Jacques en première partie de campagne et une recommandation de fermeture anticipée* du gisement par l'IFREMER (anticipée en comparaison de la campagne précédente*), la date du lundi 6 novembre semblerait adaptée.

Des précisions quant à l'encoraillement des coquilles pour ce début de campagne est apportée. Il est précisé que les ventes de coquilles Saint-Jacques dépendent de la qualité de celle-ci et de son taux d'encoraillement.

Un gradient d'encoraillement est observé d'Ouest en Est de la Baie de Seine : une coquille sur dix est coraillées en zone B1 puis ce ratio est croissant jusqu'en zone B4. Même si celui-ci est inférieur à l'année dernière à la même époque, il reste normal pour cette période.

Date d'ouverture de la baie de Seine soumises au vote (21 personnes se sont exprimées) :

- ➔ Lundi 6 novembre 2023 : 15 votes
- ➔ Lundi 13 novembre 2023 : 6 votes

- **La date d'ouverture du gisement Baie de Seine sera le lundi 6 novembre 2023**

- **Proposition modalités de gestion pour la période de début d'année**

Un tableau comprenant l'évolution du prix moyen criées, lors des dernières semaines de décembre ainsi que les premières semaines de janvier des trois dernières campagnes, est présenté (annexe 4). Il montre une baisse progressive des prix lors de la fin d'année.

Afin d'éviter l'engorgement du marché de la coquille fraîche en début d'année et en espérant un maintien des prix, il est proposé aux membres de la commission une fermeture des gisements classés lors de la première semaine de janvier (du lundi 1^{er} janvier 2024 au dimanche 7 janvier 2024).

Les gisements Large et Proche extérieur resteront ouverts.

Cette proposition est soumise au vote.

- **La proposition de fermer les gisements classés lors de la première semaine de janvier 2024 est validée par une majorité des membres de la commission (19 membres).**

- Proposition dates de fermeture

Lors de la présentation des résultats de le COMOR 2023, l'IFREMER a précisé que les coquilles d'un an qui ont été mesurées lors de la campagne sont de grande taille et auront, pour la plupart, atteint une taille commerciale d'ici la fin de la campagne Baie de Seine, mais ne ce seront pas encore reproduites.

De ce fait, sans soumettre les propositions au vote, il est proposé de réfléchir d'ores et déjà à trois dates de fermeture : jeudi 29 février 2024, jeudi 7 mars 2024 ou au plus tard jeudi 14 mars 2024.

- Proposition zones de cohabitation pour la campagne 2023/2024

Les zones de cohabitation proposée sont visibles en annexe (annexe 5).

Pour une raison de praticité, il est proposé aux professionnels la mise en ligne de ces zones au format MAXI et TIME 0, afin de permettre leur téléchargement et leur installation sur les logiciels de navigation.

- Rappels dérogations « fêtes de la coquille Saint-Jacques »

- 🌿 Transmission d'une demande officielle émise par **l'entité organisatrice : deux semaines avant la date de l'évènement**
- 🌿 Transmission d'une **liste finale** des bateaux demandant une dérogation : **deux semaines avant la date de l'évènement**
- 🌿 Précision des **jours demandés**
- 🌿 Précision de la **zone demandée**
- 🌿 Précision du lieu de **débarque/pesage et commercialisation** des coquilles débarquées
- 🌿 Possibilité de l'administration de **refuser** à un demandeur, une dérogation. Les conditions sont : ne pas avoir de points sur son permis à point et ne pas avoir commis d'infractions à la CSJ lors de deux dernières campagnes.

Modalités d'exploitation du gisement Bande Côtière Seine-Maritime :

- Retour sur la prospection bande côtière Seine-Maritime

La campagne de prospection s'est déroulée sur 4 jours : 17, 18, 20 et 21 juillet 2023, à bord du navire TOURVILLE. Cette année un bâton de 4 dragues (2 de 85 mm et 2 de 97 mm) a été utilisé, contre un bâton de 6 dragues pour les années précédentes. Les paramètres suivants ont été mesurés : l'âge, la taille (en mm), le nombre d'individus par classe d'âge et la biomasse par classe d'âge.

Trente et un traits ont été réalisés, chacun de 10 minutes de manière rectiligne et à vitesse de pêche constante.

Quatorze points se trouvent en BC4 et seize points en BC5.

En tout, 1 579 CSJ ont été mesurées pour un poids total de 334 kg.

Concernant la taille/croissance des CSJ on peut voir que cette année les 1 et 2 ans ont une taille supérieure à la moyenne. 51% des CSJ de 2 ans avaient atteint la taille minimale de capture en juillet, chiffre qui montera à 75% en novembre en considérant la croissance estivale de 2 mm/mois.

En conclusion :

- ➔ La prospection prévoit de meilleurs rendements sur cette saison comparé aux 2 précédentes
- ➔ Les jeunes CSJ (particulièrement les 1 et 2 ans) ont une taille supérieure à la moyenne (2018-2022)
- ➔ En novembre, il est prévu qu'environ 75% des CSJ auront atteint la taille commerciale de capture (110 mm) et seront donc pêchable alors qu'encore jamais reproduites
- ➔ Lors de la prospection, la plus large proportion de 2 ans pêchées se trouvaient dans la zone BC4
- ➔ La zone BC4 semble donc être le choix le plus judicieux pour la zone de jachère de cette saison.
 - Recommandations du groupe de travail Bande Côtière Seine-Maritime

Zone de jachère :

La zone de jachère proposée cette année est celle de BC4, dans son entièreté. En effet, les résultats de la prospection 2023 montrent que cette zone retient le plus grand nombre de CSJ de 2 ans, classe d'âge à protéger en vue de leur grande taille cette année.

Cette zone de jachère identifiée lors du groupe de travail Bande Côtière Seine-Maritime est soumise au vote de la commission :

- Validation de la zone BC4 comme zone de jachère pour la campagne 2023/2024.

Ouverture de la zone dérogatoire de la BC5 :

Il est demandé une ouverture de la zone dérogatoire en même temps que l'ouverture des gisements classés. L'ouverture de cette zone sera rediscutée ultérieurement en raison de la présence d'arts dormants dans cette zone. Un dialogue nécessité d'être établi afin de pouvoir définir des zones de travail pour chaque métier.

Maintien du jour glissant et jour de pêche le dimanche :

Le maintien du jour glissant et du dimanche pour le gisement de la Bande Côtière 76 est souhaité, notamment pour la vente du lundi et l'anticipation de la mauvaise météo.

Le nombre de licenciés stricts travaillant dans ce gisement n'étant pas le même, la logistique de l'organisation des contrôles n'est également pas la même.

Ouverture simultanée des toutes les zones du gisement (sauf zone de jachère) :

Les professionnels travaillant en Bande Côtière Seine-Maritime ne souhaitent pas dissocier l'ouverture des zones BC1/BC2 des autres gisements de la Bande Côtière.

Il est rappelé :

- Qu'aucune prospection n'a été réalisée en BC1/BC2 afin d'évaluer la biomasse.
- Qu'une ouverture simultanée n'empêchera pas une fermeture anticipée selon les rendements du gisement
- Qu'à partir de 6h de pêche dans un gisement, les professionnels impactent durablement les reliquats et hypothèquent les prochaines campagnes.

Temps de pêche maximum sur ces gisements :

Les professionnels présents au GT Bande Côtière ont souhaité se fixer un maximum de 8h de pêche d'ici la fin de saison sur les gisements (9h pour la campagne précédente).

- *Propositions de dates d'ouverture des gisements*

Ouverture simultanée et fermeture simultanée (au plus tard) des gisements Baie de Seine et Bande Côtière Seine-Maritime :

Constat :

Un grand nombre de licenciés Baie de Seine détiennent également une licence Bande Côtière Seine-Maritime.

En raison de l'ouverture et de la fermeture simultanée des deux gisements ces deux dernières campagnes, les licences Bande Côtière Seine-Maritime des doubles licenciés sont dites « dormantes ».

Les licenciés Bande Côtière Seine-Maritime exclusifs sont au nombre d'une cinquantaine.

Les quantités de biomasse présentes dans les gisements Baie de Seine et Bande Côtière Seine-Maritime ne sont pas les mêmes, avec de plus faibles rendements dans le gisement Bande Côtière Seine-Maritime.

Dans l'hypothèse où l'ouverture entre les deux gisements ne serait pas simultanée, l'effort de pêche sur le gisement Bande Côtière Seine-Maritime pourrait être multiplié par 5.

Ce gisement n'est objectivement pas en capacité de supporter un tel effort pêche.

Une telle mesure de gestion entraînerait donc des conséquences socio-économiques importantes pour la cinquantaine de licenciés stricts qui n'exploitent que ce gisement.

C'est pourquoi il est demandé à la commission coquilles Saint-Jacques Manche Est de voter en faveur ou non pour l'ouverture simultanée et la fermeture simultanée (au plus tard) des deux gisements :

- ➔ Pour : majorité
- ➔ Contre : 0
- ➔ Abstention : 1

- **La commission coquille Saint-Jacques Manche Est vote à la majorité la proposition d'ouverture simultanée et de fermeture simultanée (au plus tard) des deux gisements.**
- **La date d'ouverture du gisement Bande Côtière Seine-Maritime est validée le dimanche 5 novembre 2023.**

Règlementation :

- *Délibération exploitation Baie de Seine : cas des 12 draques pour les nouveaux entrants en Baie de Seine*

Un rappel des événements liés à cette mesure est effectué :

- 🌀 Validation en commission du vendredi 7 octobre 2022 (CR site internet)
- 🌀 Affirmation en commission du vendredi 10 février 2023 (CR site internet)
- 🌀 Confirmation en Bureau du 17 mars 2023 (CR site internet)
- 🌀 Remise en question de la prise des décisions à la commission du vendredi 15 septembre 2023

Suite à l'exposition de ces éléments un débat est ouvert auprès de la commission coquille Saint-Jacques Manche Est.

Il est rappelé que le souhait lié à cette mesure est de stabiliser l'effort de pêche en Baie de Seine.

Les propositions suivantes sont abordées :

- Organisation référendum auprès de l'ensemble des licenciés Baie de Seine
- Autres propositions : limiter à 12 dragues toute nouvelle unité entrante dans le gisement Baie de Seine, retirer une drague à chaque licencié en Baie de Seine...

Après discussion, trois propositions sont soumises au vote de la commission (16 personnes se sont exprimées) :

- ➔ Réaliser un référendum auprès de l'ensemble des licenciés Baie de Seine afin de trancher sur cette proposition : **0 vote**
- ➔ Reporter cette mesure à une décision ultérieure après un retravail de la proposition : **6 votes**
- ➔ Appliquer la délibération en l'état étant donné la validation administrative du process : **10 votes**

- **La délibération exploitation du gisement Baie de Seine est validée en l'état : tout nouvel entrant sur le gisement Baie de Seine sera limité à l'utilisation de 12 dragues. Ceux prouvant d'une antériorité de l'utilisation de plus de 12 dragues sur la dernière campagne seront inscrits sur liste viagère.**

- **Point GT contrôles du mardi 19 septembre 2023**

Contrôles réalisés sur la filière amont :

- 22 contrôles réalisés en mer = **13** infractions
- 254 contrôles réalisés à la débarque = **81** infractions
- 49 vols réalisés pour 105h de vols = **24** infractions
- 74 contrôles croisés = **20** infractions

Contrôles réalisés sur la filière aval :

- 7 contrôles réalisés = **5** infractions

Suite à l'ensemble de ces infractions, soixante-trois sanctions administratives ont été dressées.

A ce stade, la publication et la consultation des sanctions administratives sont évoquées.

Suite aux mouvements sociaux de mars 2023, ces publications avaient cessé.

Il est proposé à la commission de voter en faveur du retour de la publication de ces sanctions :

- **La commission a voté à la majorité pour le retour de la publication des sanctions administratives anonymisées.**

- **Jours glissants et pêche le dimanche en Baie de Seine**

Le comité souhaitait revenir sur cette demande récurrente de la part des professionnels.

La requête des membres de la Commission a été prise en compte par le CRPMEM de Normandie et l'Administration.

Il est rappelé que :

- Le comité régional des pêches de Normandie ne dispose pas chiffres permettant d'évaluer l'impact réel de la flottille sur le gisement coquilles Saint-Jacques en Baie de Seine.
- Les moyens de contrôles mis en place actuellement ne permettent pas l'ouverture du dimanche comme jour de pêche, pour une flottille comptant plus de 220 navires répartis sur l'ensemble de la façade normande.
- Le reliquat de coquille Saint-Jacques en Baie de Seine a diminué de 15% comparativement à l'année précédente.

Une telle mesure de gestion nécessite la mise en place de moyens de contrôles adéquats (ex : déclaration administrative anticipée drague ou chalut ...).

A ce stade, la méthode testée par les anglais consistant à mettre des capteurs sur les dragues, couplés à la VMS, est abordée.

Certains pêcheurs de la commission seraient volontaires pour tester ce dispositif.

Si cette solution est envisagée, elle nécessitera un dialogue avec tous les interlocuteurs de la filière.

En matière de contrôle de pêche, il faudra associer les unités de contrôle à l'étude de ce dispositif.

Cette méthode pourrait permettre « d'assainir » le marché de la Coquille Saint-Jacques.

Si une demande est formulée, cette proposition pourrait faire l'objet d'un point à part entière lors de la prochaine commission de février 2024.

- **Séparation commission coquille Saint-Jacques Manche Est**

Constats :

- Commission coquille Saint-Jacques Manche Est = dysfonctionnelle
- Nécessité pour les licenciés Bande Côtière Seine-Maritime de prendre les décisions de façon autonome

Il est donc proposé de séparer cette commission en deux commissions distinctes : commission coquille Saint-Jacques Baie de Seine et commission coquille Saint-Jacques Bande Côtière Seine-Maritime.

Les votes sont les suivants :

➔ Oui : 10

➔ Non : 2

➔ Abstention : 6

- **La commission a voté à la majorité pour la séparation de la commission coquille Saint-Jacques Manche Est en deux commissions : Baie de Seine et Bande Côtière Seine-Maritime.**

La séance est levée à 12h35.

Annexes :

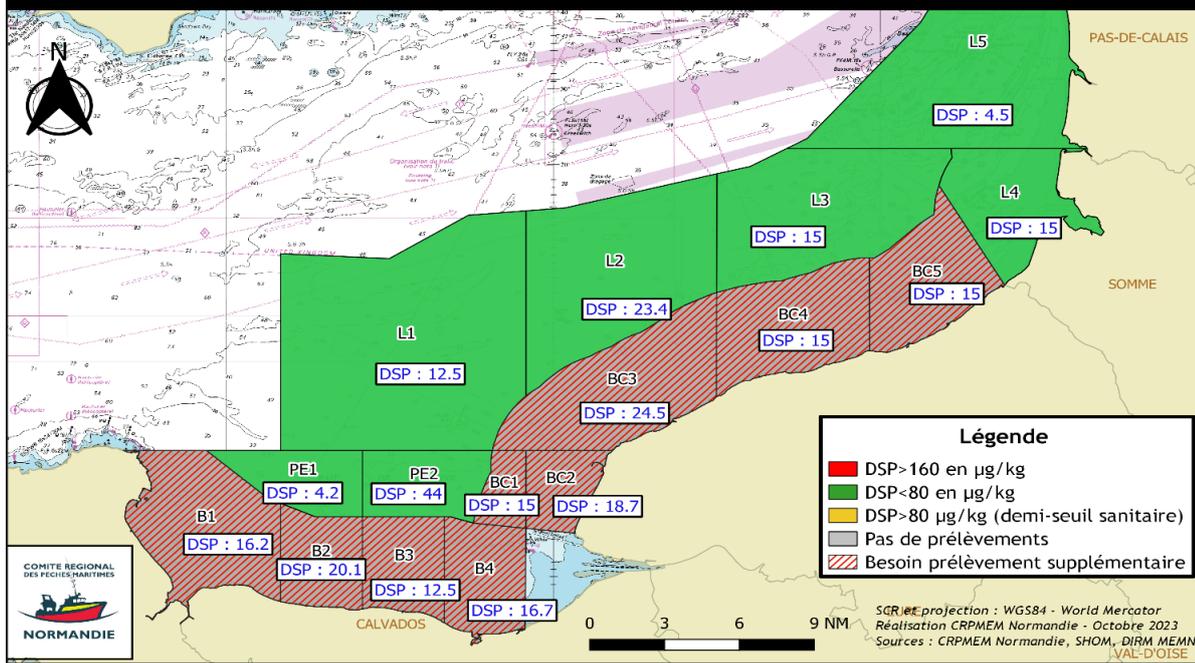
1. Calendrier prévisionnel gisements Large et Proche Extérieur
2. Carte situation sanitaire des gisements
3. Cartes COMOR 2023
4. Prix début janvier sur les trois dernières campagnes
5. Zones de cohabitation

1. Calendrier et modalités d'exploitation Large S41 et S42

	<u>Semaine</u>	<u>Jour</u>	<u>Date</u>	<u>Large</u>	<u>Proche extérieur</u>	<u>Modalités d'exploitation</u>
Octobre	42	lundi	16	Ouvert de 00h le lundi à 24h le jeudi	Lundi 16/10 01h à 13h	3 débarques 4 jours de pêche
		mardi	17		Ouvert de Mardi 17/10 01:00 à jeudi 19/10 24:00	
		mercredi	18			
		jeudi	19			
		vendredi	20	Fermé		
		samedi	21			
		dimanche	22			
	43	lundi	23	Ouvert de 00h le dimanche à 24h le jeudi	Ouvert de 00h le dimanche à 24h le jeudi	4 débarques 5 jours de pêche
		mardi	24			
		mercredi	25			
		jeudi	26			
		vendredi	27	Fermé		
		samedi	28			
		dimanche	29			

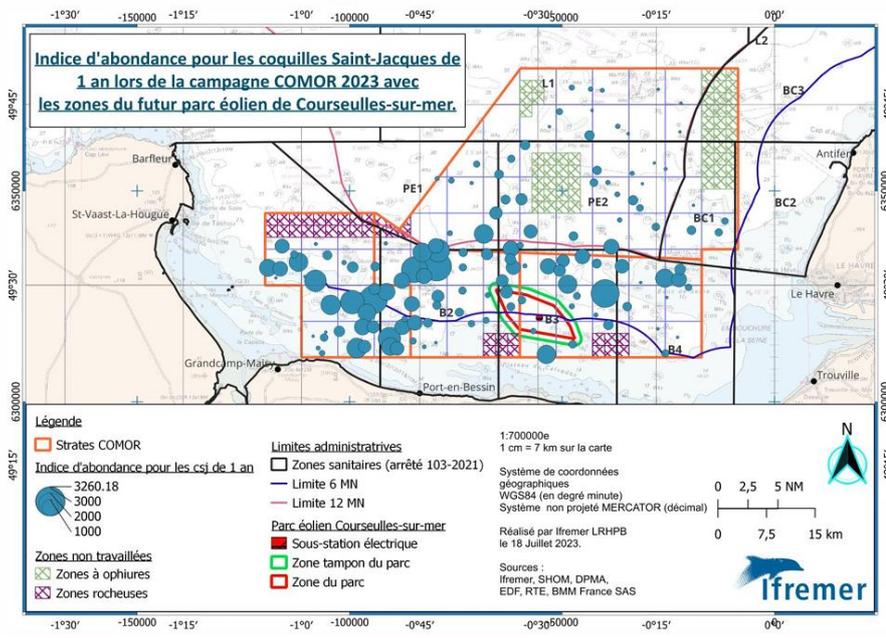
2. Carte situation sanitaire des gisements

Carte de la situation sanitaire des phycotoxines lipophiles (DSP) en Manche Est - Octobre 2023 (S41)

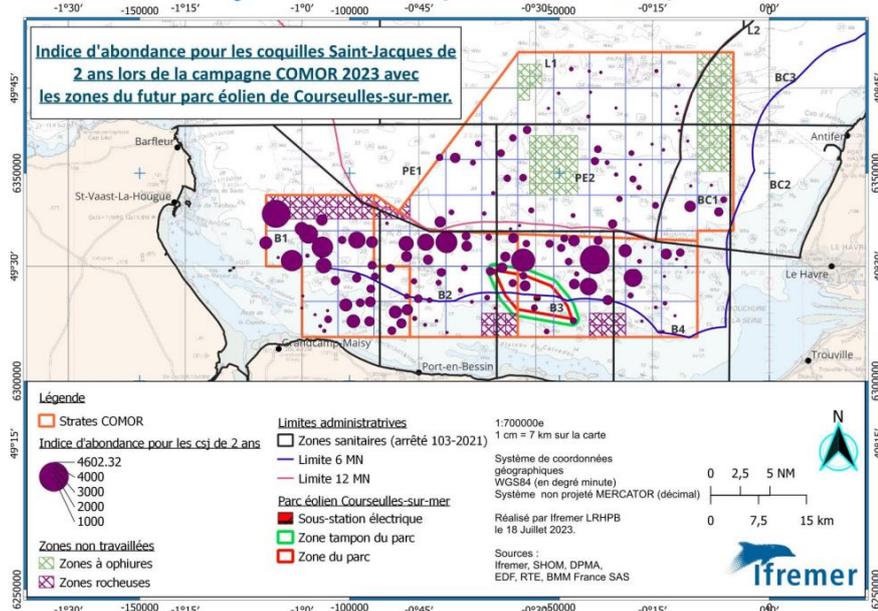


3. Carte COMOR 2023

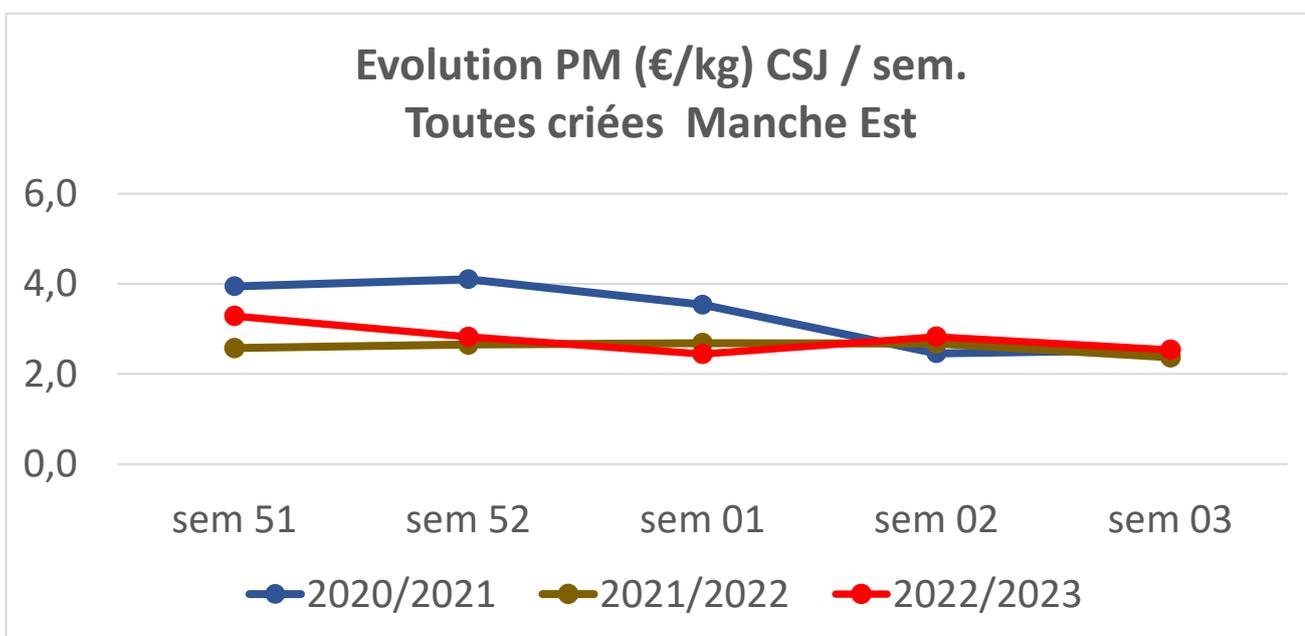
Indices d'abondance coquilles SJ juvéniles de 1 an, juillet 2023



Indices d'abondance coquilles SJ de 2 ans, juillet 2023 (recrutement)

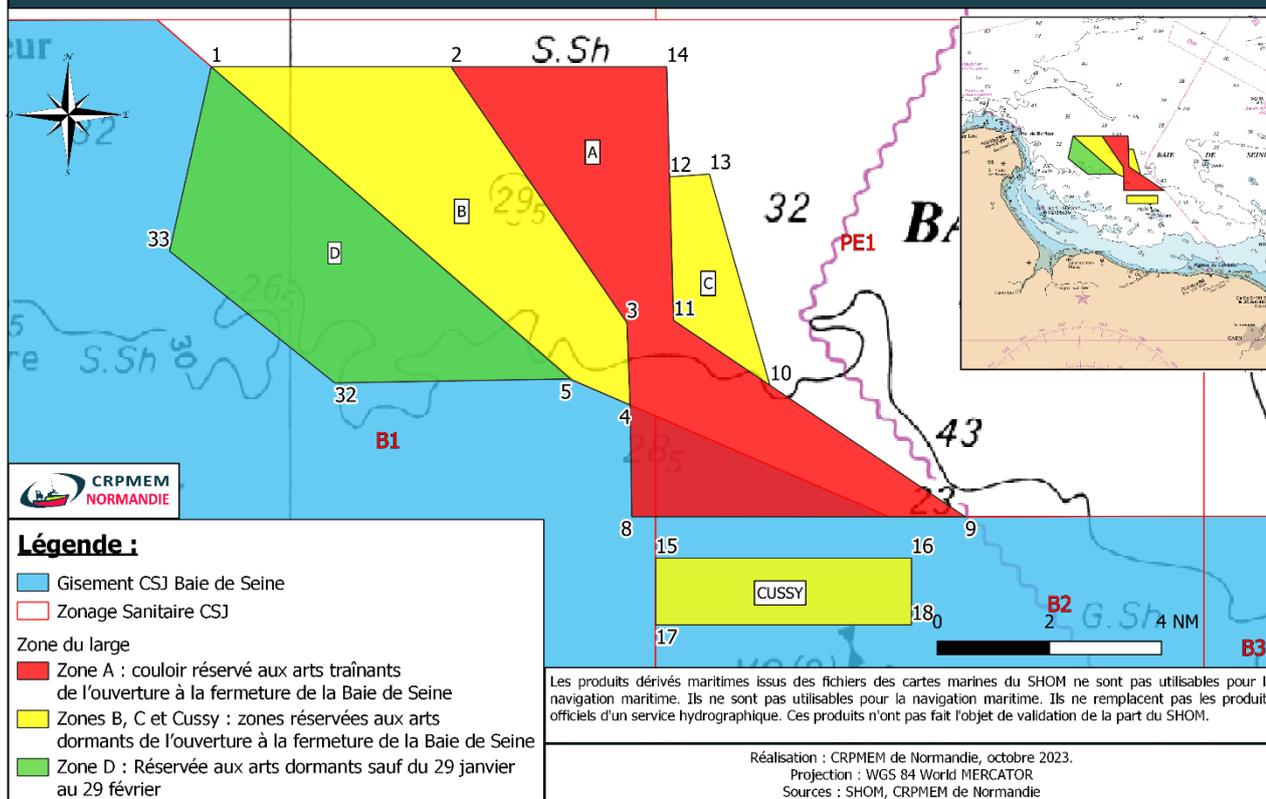


4. Prix début de deuxième partie de campagne pour les trois dernières saisons

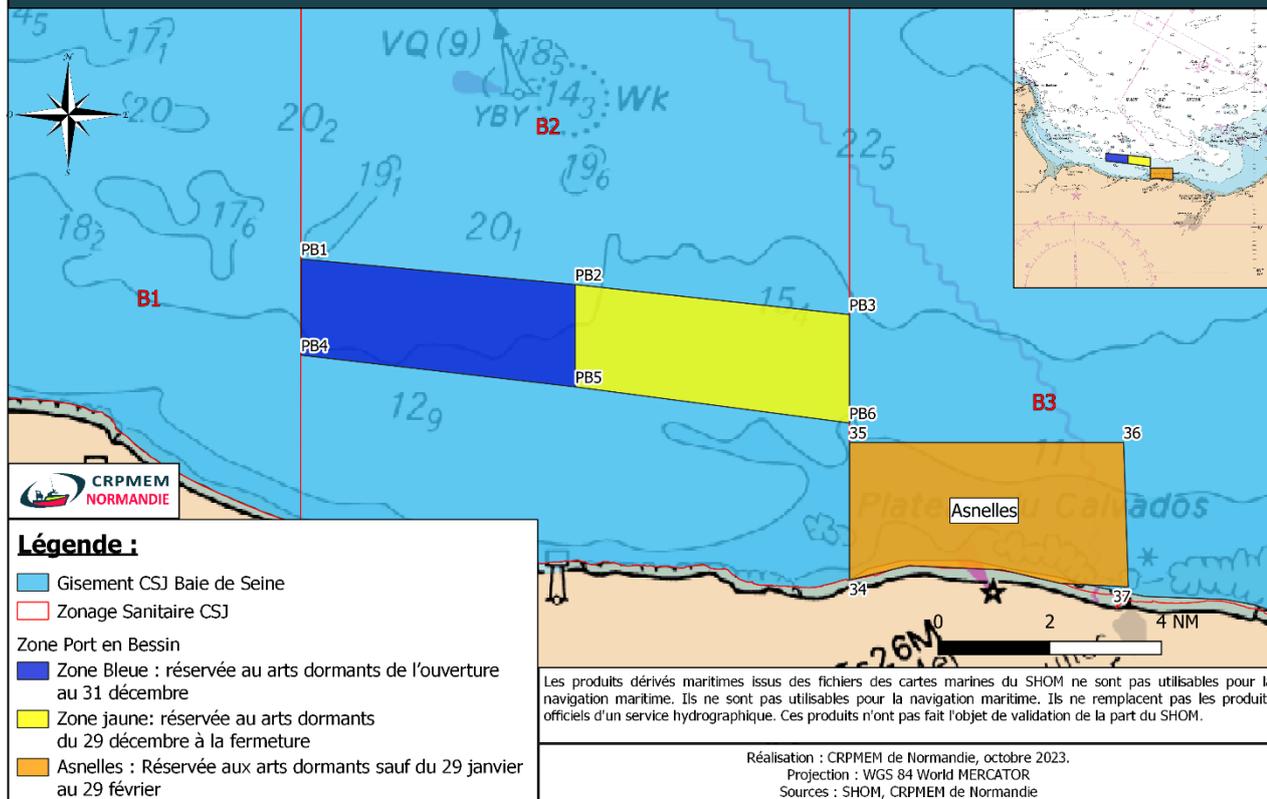


5. Zones de cohabitation

Cohabitation 2023-2024 Baie de Seine
Secteur : Zone du large



Cohabitation 2023-2024 Baie de Seine
Secteur : Zone Port en Bessin



Cohabitation 2023-2024 Baie de Seine
Secteur : Zone St Vaast

